

RJ/BS

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Handwritten initials: HJ2*

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA SURETÉ NATIONALE

PARIS, le 18 DECE 1950 19

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

SOUS-DIRECTION  
DES ÉTRANGERS ET PASSEPORTS

2<sup>ème</sup> BUREAU

Réf. REGIEtr. n°

B.56.5

*Handwritten mark: 778 with arrow pointing to the left*

*Handwritten signature*

ARRIVÉE  
20 DEC 1950

LE MINISTRE de l'INTERIEUR

à Monsieur le PREFET de la LOIRE  
- Cabinet -

OBJET .- Moniteurs polonais.

REF .- Votre lettre du 15.II.1950

Par communication citée en référence, vous avez appelé mon attention sur le problème des moniteurs polonais enseignant dans les écoles primaires publiques en France.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question figure au premier plan des préoccupations des Départements ministériels intéressés. Une réorganisation de l'enseignement particulier donné, dans les écoles françaises aux enfants polonais, est actuellement en cours.

Le programme de réorganisation prévoit que le Gouvernement français assumera entièrement, dans un avenir plus ou moins proche, la charge de l'enseignement polonais. La réalisation complète de cette réforme est, bien entendu, subordonnée à l'octroi des crédits nécessaires au Ministère de l'Éducation Nationale.

A la <sup>dernière</sup> rentrée scolaire, ce Département, grâce à des crédits débloqués, a pu déjà engager une quarantaine de moniteurs, choisis, sur mon avis favorable, après une enquête particulièrement approfondie, parmi les moniteurs destitués par les autorités polonaises et des candidats présentés par des associations d'instituteurs polonais. Les intéressés qui donnent toutes garanties au point de vue national, exercent leurs fonctions sous l'autorité des services académiques.

... / ...

*Handwritten note: 14/12*

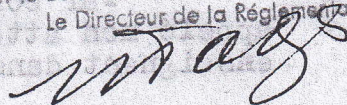
Ils perçoivent la rémunération prévue par le décret du 4 Octobre 1950 (J.O du 8).

Quant aux moniteurs nommés par les autorités polonaises, il font tous actuellement l'objet d'enquêtes menées par mes services avec le plus grans soin.

Certains se sont déjà vu retirer l'autorisation d'enseigner parce qu'ils se livraient à une propagande politique dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui, malgré le retrait d'agrément, ont néanmoins continué de donner, illégalement, des cours dans des locaux privés, ont été frappés de mesures administratives de rigueur, allant jusqu'à l'expulsion.

J<sup>e</sup> vous demande donc de me saisir, dans le cas où tel ou tel des moniteurs polonais exerçant dans votre département, appellerait défavorablement votre attention, en me faisant les propositions que vous estimeriez nécessaires.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Pour le Directeur Général de la Sûreté Nationale,  
Le Directeur de la Régénération



Destinataire :

M. le Préfet de la Loire.

SP 156

Saint-Etienne, le 17 Mai 1951.

**CONFIDENTIEL**

**SIGNALÉ**

Le Préfet de la Loire

à Monsieur le Président du Conseil  
Ministre de l'Intérieur.

-Cabinet-

-Direction de la Réglementation - Sous-Direction  
des Etrangers et des Passeports-

OBJET - Passeports délivrés aux enfants Polonais.

REFERENCE - Mon rapport du 17 Juillet 1950

P.J. - Un specimen d'attestation -

Par rapport cité en référence j'ai appelé spécialement votre attention sur les efforts tentés par les autorités diplomatiques et consulaires polonaises en France pour reprendre en mains leurs ressortissants. Cette manœuvre consiste notamment à organiser des colonies de vacances en Pologne à l'intention des enfants de nationalité polonaise ou française nés de parents d'origine polonaise.

Le prétexte de cette organisation est de faire connaître et aimer leur pays natal aux ressortissants polonais ou à leurs descendants. L'objectif réel est de procéder à "l'éducation politique" selon les concepts des démocraties dites populaires de ces enfants; alors que l'effort des familles et des Pouvoirs Publics français tend au contraire à les assimiler aux coutumes et à la culture françaises.

...

Par ailleurs, il existe vraisemblablement un conflit entre les lois françaises et polonaises régissant l'acquisition de notre nationalité, soit par la naissance dans notre pays, soit par naturalisation, soit enfin par déclaration souscrite devant le Juge de Paix par le Chef de famille. Dans ces conditions, les autorités polonaises peuvent substituer dans ces camps de colonies de vacances aux pièces d'identité françaises des documents polonais, retardant ainsi le rapatriement des enfants qui leur auront été confiés.

Compte tenu de ces deux dangers, j'ai fait assortir la délivrance de passeports ou de visas aux enfants mineurs d'origine polonaise ayant conservé leur nationalité ou acquis la nôtre, de la signature - en présence du Commissaire de Police - de l'attestation, dont je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un specimen, par le Chef de famille.

Le Préfet,

Le Préfet de la Loire  
Signé : MORIS

Copie conforme adressée pour son information à Monsieur l'Inspecteur Général de l'Administration en Mission Extraordinaire pour la 8me Région Préfet du Rhône.

le 17 Mai 1951.

# le cinquantenaire de la colonie polonaise de Roche-la-Molière

C'est en 1914 que les premières familles polonaises, venant de Lallaing dans le Nord évacué en raison de la guerre, arrivèrent à Roche-la-Molière et se fixèrent à Beaulieu qui devint une véritable cité polonaise peu après la première guerre avec l'afflux d'importants groupes venus grossir le noyau central. De ce premier après guerre date l'organisation de la vie en communauté de ces familles exilées dont les chefs de famille travaillaient à la mine.

Des sociétés de gymnastique et de musique, une bibliothèque, la société de la Jeunesse Polonaise (K.S.M.P.) sont créées, qui toutes avaient un même idéal : dans le cadre des droits et de la liberté reconnus par la France, soutenir l'esprit de communauté et de nation par la conservation de la langue et des coutumes faisant partie du patrimoine.

Les années passèrent tout au long desquelles se fortifièrent et devinrent plus étroites les relations amicales entre les Polonais de Beaulieu et les habitants de Roche-la-Molière qui les avaient fraternellement accueillis.

Aujourd'hui, la colonie polonaise de Beaulieu a cinquante ans et cet anniversaire valait bien d'être fêté avec éclat comme il le fut hier au stade de Beaulieu où devait se dérouler une grande fête folklorique et gymnique en présence de MM. Maubert, chef de cabinet représentant M. Graeve, préfet de la Loire ; Mgr C. Kwasny, directeur de la Mission Catholique Polonaise en France ; MM. Martin, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ; Chazal, ancien chef d'exploitation de la Varenne, représentant M. Tacquet, directeur général des Houillères du Bassin de la Loire ; Bell, premier adjoint, président de l'Office municipal des Sports de Roche-la-Molière, représentant le maire, M. Rullière ; M. le doyen Babirecki, pour la région de St-Etienne ; M. le curé Mrozowski de la paroisse polonaise de Beaulieu ; le commissaire de police de Roche-la-Molière, etc... qui furent accueillis par M. Szydowski, président du comité organisateur du cinquantenaire.

## DANSES ET DEMONSTRATIONS GYMNIQUES

Il y eut d'abord le défilé tout autour du stade des sociétés participantes du Cercle Polonais, marchant aux accents martiaux de l'Harmonie des Mineurs, des cliques « Espérance-Bleuets » et de l'Harmonie ; le Rayon Sportif Féminin, les Bleuets de Beaulieu, les Grillons de Roche-la-Molière et l'Audacieuse du Mas, tous et toutes en tenue blanche contras-



Deux mignonnes fillettes en costume national

tant avec la diversité des coloris des costumes folkloriques des groupes des enfants polonais de Beaulieu, de la Jeunesse Catholique Polonaise de La Ricamarie, de Saint-Etienne et de Beaulieu.

Sous le soleil, garçons et filles avaient grande allure : les premiers portant coiffure rouge à plumes de paon, longue tunique, culottes bouffantes au-dessus des bottes et les secondes des blouses blanches bien amidonnées à longues manches avec petit corselet de velours noir brodé ou pailleté, flot de longs rubans multicolores à l'épaule, ample jupe bayadère et petit tablier.

Sur le podium dressé face aux tribunes, devaient se dérouler, en alternance, danses folkloriques et présentations gymniques qui furent les unes et les autres très vivement applaudies par un nombreux public où dominaient les têtes blondes des Stefan, Sigmund, Casimir, Maria, Hedwige, etc...

Ces danses lentes ou vives, par couples ou par groupes, formant des rondes ou sinuant en théories colorées, à pas glissés ou sautés, marquées parfois d'un coup de talon, avaient noms : mazurkas, gopaks, krakowiaks. Sans doute, évoquèrent-elles bien des images d'autrefois aux yeux des plus vieux spectateurs qui ont su si bien maintenir et transmettre ce précieux patrimoine folklorique. Classique mais toujours charmante, la danse de l'arbre de

mai devait aussi valoir un joli succès aux petites filles expertes dans l'art d'entrelacer les rubans.

Plusieurs ballets et démonstrations gymniques furent également présentés : par le R.S.F. (Pierrots et Colombines), par les Grillons, par les Bleuets. Nous retiendrons tout particulièrement les préliminaires et la série de pirouettes, sauts carpés, sauts périlleux et exercices aux barres parallèles qui furent exécutés sur un rythme soutenu par les jeunes athlètes de l'Audacieuse du Mas.

## LE DISCOURS DE BIENVENUE

Au début de cette grande fête, M. Szydowski, président du comité d'organisation du cinquantenaire, avait, dans son discours de bienvenue, adressé ses remerciements aux personnalités présentes, particulièrement aux représentants du préfet et du maire qui sont dans leurs assemblées respectives « les représentants les plus directs de cette colonie polonaise de Beaulieu, tant de fois à la peine dans ce demi-siècle d'histoire », ainsi qu'aux bienfaiteurs et amis, aux autres organisateurs, aux Houillères, etc...

Enfin, M. Szydowski évoqua la mémoire de MM. Vigery, Rejer, Zimmer et autres gens de bien qui scellèrent la traditionnelle amitié franco-polonaise.